

**Dép. 75**  
**« Service d'Accueil de Jour »**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

Le Service d'accueil de jour -SAJE- est implanté sur le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris et accueille des enfants depuis janvier 2006.

***Service gérant l'action***

Association Jeunesse-culture-loisirs-techniques -JCLT- (membre du groupe SOS)  
102C Rue Amelot  
75011 PARIS

***Personne à contacter***

Madame Nathalie ERHEL  
Directrice  
SAJE  
70, rue d'Hautpoul  
75019 Paris  
Tél. : 01.53.19.89.30  
E.mail : [nathalie.erhel@groupe-sos.org](mailto:nathalie.erhel@groupe-sos.org)

***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Le SAJE accueille 20 enfants, âgés de 6 à 13 ans, habitant principalement le 19<sup>e</sup> arrondissement, mais aussi des arrondissements limitrophes : 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, voire 17<sup>e</sup>.

***Cadre juridique***

Les admissions sont effectuées :

- soit dans le cadre administratif : le service est mandaté pour exercer une action éducative dans le cadre du milieu ouvert,
- soit dans le cadre judiciaire : l'enfant est placé par OPP à l'ASE par le juge afin qu'il soit confié au service d'accueil de jour, sous la formulation « confions le mineur à la journée à l'ASE en vue d'une orientation au SAJE à dater du ».

***Financement***

Le prix de journée est de 78,62 €/jour/enfant. Le service étant fermé en août, il n'y a pas de facturation sur ce mois.

Des locaux, de 170 m2 en secteur privé, sont loués par l'association.

**ELABORATION DU PROJET**

***Critères ayant motivé le projet***

Le projet s'appuie sur le constat que face aux difficultés familiales, des mesures de placement des enfants sont parfois prononcées alors que d'autres solutions restent possibles, notamment par la restauration et le soutien de la fonction parentale. L'AEMO ne permet pas une intervention suffisamment intensive pour pallier à certaines difficultés.

Cette prestation est une nouvelle forme de prise en charge qui se présente comme une alternative au placement de l'enfant en institution et à la mesure d'AEMO.

***Personne(s) à l'initiative du projet***

Le projet de création du SAJE par l'association JCLT a été retenu suite à un appel à projets de la DASES de Paris en avril 2004. Ce dispositif s'inscrit dans les préconisations du schéma départemental visant à ce que la prise en charge familiale trouve des réponses adéquates en lien étroit avec les partenaires extérieurs.

***Références à un projet du même type***

Le projet se réfère notamment à un service d'accueil de jour « service d'accompagnement familial et éducatif » de la JCLT créé à Nancy en 1997 (voir fiche site ONED)

***Références théoriques***

L'équipe se réfère plus particulièrement à la charte éthique de l'association qu'à une théorie spécifique. Le service est bien un dispositif éducatif et non psychologique. L'inspiration est néanmoins analytique et l'équipe fait référence aux travaux de Winnicott sur la « nécessité pour le développement de l'enfant d'un environnement suffisamment bon ».

***Public visé***

L'indication porte en premier lieu sur la pertinence d'un maintien du mineur au sein de sa famille. Ainsi, les enfants pris en charge ne sont pas en danger avéré et immédiat. Les difficultés rencontrées par les enfants trouvent un terrain d'expression au plan individuel, familial ainsi que dans le cadre scolaire.

Les comportements et les conduites des enfants se caractérisent par :

- des mises en échec répétées,
- des débordements,
- des confrontations conflictuelles à l'autorité,
- des passages pré-délictueux,
- des conduites de repli, de fuite, de mouvements dépressifs.

Le projet ne permet pas l'accueil d'enfants présentant des troubles psychiatriques ou des déficiences intellectuelles.

Les parents se trouvent en difficulté sur le plan éducatif du fait :

- de leur propre histoire,
- de leur situation familiale (monoparentalité, famille recomposée, déplacés...),
- de leur difficulté à poser un cadre d'autorité cohérente et acceptée par l'enfant,
- de leurs difficultés : sociales, médicales...

***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

L'équipe est actuellement composée de : un directeur, 4 ETP de travailleurs sociaux (2 moniteurs éducateurs, 2 éducateurs spécialisés), 0,75 % ETP psychologue, 50 % ETP secrétaire, d'1 ETP d'éducateur sportif et d'1 ETP éducateur scolaire. Pour ce dernier, une demande de personnel détaché de l'Education Nationale a été déposée étant donné que le dispositif est amené à accueillir des enfants en voie ou totalement déscolarisés cette demande n'a pas aboutie.

***Objectifs du projet***

Le SAJE travaille dans une dynamique de valorisation des compétences et de responsabilisation de chaque membre de la famille. Il s'agit de favoriser pour les enfants le meilleur développement psycho-éducatif, affectif et social et soutenir les parents dans leur

fonction parentale tout en respectant les caractéristiques propres à chaque famille (sociales et culturelles).

Le SAJE accueille des enfants au bord de la rupture sociale, scolaire, familiale, l'objectif est d'éviter cette rupture par la mise en place de modalités diverses d'intervention. Si un placement s'avère néanmoins nécessaire, la famille est accompagnée pour adhérer au projet et éviter cette rupture.

***Date de début du projet***

Le projet a été pensé entre avril et fin juin 2004.

***Date de démarrage de l'action***

Les premiers accueils ont eu lieu en janvier 2006.

**GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

- Appel à projets de la DASES de Paris en avril 2004,
- Fin juin 2004 : dépôt du projet,
- Passage du dossier en CROSM le 29 septembre 2005. Création au titre de structure innovante, loi 2002-2,
- Embauche de la Directrice le 2 novembre 2005 : recherche de locaux, négociation avec la DASES et le Président du Tribunal pour enfants pour les modalités d'accueil, information des partenaires du secteur,
- constitution de l'équipe de manière échelonnée à partir du 10 janvier 2006,
- janvier 2006 : premier accueil,
- septembre 2006 : capacité d'accueil au complet, actuellement 4 situations de jeunes sont sur liste d'attente.

**DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR**

***Description de l'action effective***

L'intervention se déroule sur deux modes :

Elle peut être individuelle, à partir du document individuel de prise en charge et des objectifs fixés, l'accompagnement de l'enfant et/ou de la famille s'articule autour de :

- temps d'entretien avec l'éducateur ou le psychologue,
- de visites à domicile,
- d'accompagnement lors de démarches d'orientation (activités de loisirs sur le quartier, soins physiques ou psychologiques, scolarité, préparation d'une entrée en internat scolaire ou éducatif, préparer une orientation en fin de mesure vers une AED/AEMO...)
- de temps d'accueil individuel pour l'enfant : par l'éducateur pour les difficultés de comportements, par l'éducateur scolaire pour tout ce qui concerne les difficultés d'apprentissages ou la réinscription scolaire, par l'animateur pour des activités éducatives plus ludiques,
- de temps lors du déjeuner : un accord avec la caisse des écoles permet aux professionnels d'avoir accès à un restaurant scolaire proche du service et d'y venir accompagnés de jeunes suivis.

Elle peut être collective et se dérouler sous différentes formes :

- des ateliers (marionnettes, sculpture, percussion...) ou activités de groupes (patinoire, piscine...) permettant de travailler la notion de « plaisir » et prenant appui sur les compétences et désirs des jeunes,
- des activités pédagogiques et éducatives (visites de monuments, préparation d'un journal, d'un film, visites de différentes institutions (mairie, sénat, tribunal...) pour une meilleure compréhension des questions de citoyenneté,
- du soutien scolaire visant une remise à niveau ou une réorientation ou réinscription scolaire,
- des activités de quartier (préparation du carnaval, de la fête de quartier...)
- des séjours pour enfants ou familiaux permettant une observation et un travail éducatif sur un laps de temps prolongé.

Hormis les séjours éducatifs, les activités collectives sont plus particulièrement pensées en direction des jeunes. Des groupes d'expression ou des réunions thématiques sont en cours de réflexion. Le S.A.J.E. organise des séjours familiaux éducatifs, 5 fois par an, avec pour chacun 2 ou 3 familles sur une durée de 5 jours. Ce type d'intervention est très apprécié par l'ensemble des partenaires et des familles et marque une forte volonté d'implication de la famille dans l'intervention du service.

#### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Bien que chaque enfant bénéficie d'un travailleur social référent, tous les membres de l'équipe sont mobilisés dans le cadre du projet individuel. Élément supprimé concernant l'intervention de la directrice.

Le psychologue intervient tant dans le soutien technique envers l'équipe et les synthèses, que lors de rencontres avec les familles, d'activités diverses, d'ateliers, d'accompagnement.

#### ***Implication des professionnels***

L'équipe effectue des ajustements réguliers pour recadrer le projet de service, ceci permet une dynamique certaine, une attitude réactive et des projets individuels réfléchis et novateurs.

Les professionnels doivent passer de l'entretien individuel (au service ou à domicile), aux activités de groupe, à des accompagnements lors de démarches ou pour les trajets, à des séjours...

#### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

La Directrice du SAJE est sous la responsabilité de la directrice départementale de Paris et de la direction générale de J.C.L.T. ce qui permet un suivi du projet et une coordination avec les autres dispositifs de l'association.

Outre sa présence aux instances d'orientation des situations (Commission Technique Enfance) au sein de l'arrondissement, elle garantit la cohésion du projet individuel de la famille par sa participation aux différents temps formalisés de l'admission et du renouvellement de la mesure.

#### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

La journée du jeudi est consacrée à des régulations d'équipe :

- de 9 H 30 à 12 H 30 a lieu la réunion d'équipe qui concerne le fonctionnement général du service et les prises en charge (admission, évaluation des situations, difficultés rencontrées dans la prise en charge...),

- de 14 H à 15 H 30 sont programmées des synthèses relatives aux situations suivies. Les partenaires y sont conviés afin d'effectuer une évaluation globale de la situation et réfléchir aux orientations.

Des temps d'analyse de la pratique, à raison de 2 heures par mois, sont mis en place.

#### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Le SAJE est la plupart du temps contacté par un partenaire. Un échange a lieu entre celui-ci, le directeur et le psychologue.

La situation est ensuite présentée à l'équipe. Si elle correspond au projet de service, un référent est désigné.

La directrice, le psychologue et le référent reçoivent alors l'enfant et le(s) parents(s), une présentation du service et de l'aide proposée est effectuée.

Si la famille donne son accord, un rapport est adressé à l'ASE par le travailleur social demandeur. La Directrice du SAJE informe également l'ASE de l'adéquation entre projet de prise en charge et situation familiale.

La prise en charge peut se mettre en place très rapidement (sous un délai d'un mois maximum), l'équipe du SAJE garde le contact avec la famille durant cette période. L'accord signé entre les parties (famille, ASE, SAJE) dans les locaux de l'ASE permet de formaliser le cadre et de fixer les grandes lignes du projet individuel global.

#### ***Implication des usagers***

Tant les enfants que les parents sont sollicités de manière hebdomadaire dans le cadre des différentes modalités d'intervention du SAJE. Le projet individuel fixe le cadre et le rythme des interventions : certains enfants peuvent être accueillis tous les jours, l'intervention a au minimum lieu trois fois par semaine.

#### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 19 H 30 (temps d'accompagnement des enfants compris), le samedi de 9 heures à 17 H 30 et un dimanche par mois.

#### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Outre les premiers contacts avec l'ASE et le Président du Tribunal pour enfants afin de formaliser les modalités d'orientations, différentes rencontres ont permis de faire connaître le dispositif (écoles, CMP, CAPP, polyvalence, service d'AEMO...).

#### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère***

Le service est bien repéré par les différents partenaires d'autant plus que l'intervention répond à des problématiques transversales (éducation, scolarité, santé, insertion...) et que l'action s'appuie sur un travail partenarial. Le SAJE est régulièrement sollicité pour des situations par les différents partenaires.

La Directrice du service est membre de droit des commissions techniques enfance de l'arrondissement, ce qui permet de bien repérer la spécificité des orientations vers ce service.

#### ***Réaménagement ou évolution du projet***

L'équipe s'interroge actuellement sur le développement d'interventions avec l'ensemble du groupe familial tel que l'accueil multi familial mis en place par la JCLT à Beauvais (voir fiche sur le site).

*Autre projet actuel*

RAS

**REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

L'accompagnement intensif proposé tant à l'enfant, qu'au groupe familial est une réponse correspondant aux difficultés rencontrées par certaines situations. Par contre, alors que l'accompagnement avait été pensé pour une durée courte, 6 mois renouvelables une fois, il apparaît que certaines situations nécessitent un accompagnement plus long pour que les difficultés soient traitées dans leur globalité.

Le SAJE est un outil principalement utilisé au niveau administratif, certains magistrats refusant cette orientation tant que les textes législatifs ne sont pas clarifiés. (sur 18 mesures, deux relèvent du cadre judiciaire). Mais depuis la réforme de la loi sur la Protection de l'Enfance et au vu des trois années d'exercice, les juges sont de plus en plus demandeurs de la mesure du S.A.J.E. : en juillet 2009, le service compte 11 mesures sont judiciaires sur 20 prises en charge.

L'équipe aurait souhaité intégrer un assistant de service social dans le projet vu que les intervenants sont confrontés à de nombreuses demandes liées à des problèmes financiers, de logement, d'emploi/insertion, conseils sur les droits... Les tutelles n'ont pas donné leur accord, un travail de partenariat est mis en place avec le service social polyvalent.

Actuellement, la superficie du local occupé par l'équipe ne permet pas le développement de certaines activités, il manque une grande pièce pour des activités collectives et deux bureaux pour des suivis individuels. D'autre part, le service est situé à un étage dans un immeuble occupé par diverses sociétés ce qui limite les activités qui seraient trop bruyantes en semaine. Un déménagement est envisagé en 2011.

**ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION**

*L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?*

*En cours*

*Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

Non

*Pistes en vue d'une évaluation*

Sur ce même arrondissement de Paris, il existe un dispositif de type réussite éducative (Mission possible), il serait intéressant à terme de voir comment peuvent s'articuler les actions de ces deux services. Pour le SAJE, le service Mission Possible pourrait intervenir en relais de son action intensive auprès de la famille.

*Modalités d'analyse de la structure*

Fiche effectuée le : 27 novembre 2006, mise à jour juillet 2009.

A partir de :

- une visite du dispositif par deux membres de l'ONED et entretien avec la Directrice,
- l'analyse de documents : projet de service, livret d'accueil